

## PRÉCARITÉ

## Etre sans-papiers : une fatalité ?

Pour la plupart d'entre nous, disposer de papiers – et des droits y afférents – relève de l'évidence. Pourtant, même en Belgique, ce n'est pas le cas pour tout le monde. C'est à la problématique des personnes sans-papiers qu'En Question, la revue du Centre Avec, se penche en ce mois de mars.

C'est l'histoire d'une grande nébuleuse. Grande, car dans notre pays, la masse des sans-papiers n'est pas mince. Mais nébuleuse aussi : qui sont-ils, combien sont-ils, comment en sont-ils arrivés là ? Autant de questions qui restent largement sans réponse. "Il est très difficile de donner une description claire du public des sans-papiers en Belgique, à cause de leur invisibilité et donc du manque de données à leur sujet", insiste Sotieta Ngo, directrice générale du CIRÉ. "On sait néanmoins qu'il y a sur notre territoire plus de 100.000 personnes sans papiers, même probablement 150.000, ce qui représente la taille d'une ville comme Namur."

## 1 Qui sont les sans-papiers ?

Même si la nébuleuse est floue, il est possible d'en dessiner certains traits. En Belgique, les personnes en "situation irrégulière" sont des hommes, des femmes et des enfants, présentes sur notre territoire depuis une longue période ou seulement quelques mois. Le plus souvent, elles ont introduit une demande d'asile mais celle-ci a été déboutée. On trouve aussi des anciens étudiants, touristes ou travailleurs dont le permis de séjour a expiré. Parmi les nationalités particulièrement représentées figurent les Congolais, les Marocains, les Arméniens et les Serbes.

Si ces personnes sont arrivées en Belgique, c'est souvent pour fuir des situations de danger – guerre, violence ou insécurité économique. Chez nous, leurs droits sont très limités, comme l'explique Elsa Mescoli, maître de conférence à la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Liège : "Peu importe qu'elles travaillent, que leurs enfants soient scolarisés, qu'elles contribuent à la vie socio-économique et culturelle de la Belgique, les personnes en séjour irrégulier en Belgique n'ont accès à aucun droit, sauf à la scolarisation des enfants et à l'aide médicale urgente fournie par les CPAS, sous certaines conditions, ainsi qu'à l'aide juridique."

## 2 Quelles sont leurs perspectives ?

Bicolor. La réalité quotidienne de la majorité des personnes sans-papiers se résume souvent à ce mot. Mais outre

la difficulté de répondre aux besoins de base planant en permanence les menaces de l'arrestation, de l'enfermement en centre fermé, voire de la déportation. C'est donc dans un état d'insécurité profonde que ces personnes vivent.

N'aurait-elles pas des lors plutôt intérêt à regagner leur pays d'origine ? "Souvent, la précarité socio-économique et les situations problématiques qui ont amené leur départ, les empêchent de prendre en compte cette option", répond Elsa Mescoli. Et la chercheuse de rappeler que nombre de ces personnes ont construit une partie de leur vie dans notre pays. "Leur espoir est plutôt de voir un jour leur situation légale changer."

Précisément, cette perspective est-elle réaliste ? La législation prévoit différents cas de régularisation, notamment pour raisons humanitaires, de santé et le regroupement familial. Les normes régissant ces possibilités sont peu claires, très complexes et également très strictes", regrette Elsa Mescoli. "Quelle que soit la procédure, il y a tellement d'incohérences, de difficultés et de subjectivité, que les cas de personnes qui deviennent sans papiers, ou ne parviennent jamais à en obtenir, explosent complètement", ajoute Sotieta Ngo. "C'est pourquoi, nous dénonçons, au CIRÉ, une véritable fabrique des sans-papiers."

## 3 Quelle est la responsabilité de l'Etat ?

Dans les milieux associatifs, l'insuffisante mobilisation des autorités politiques est régulièrement dénoncée. "On voit que le secrétaire d'Etat décide de mettre en place des politiques qui découragent les demandes d'asile", dénonce ainsi Mehdi Kassou, directeur opérationnel de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés. L'homme s'inquiète de voir la Belgique ne pas être capable de "respecter son obligation de garantir une protection matérielle, médicale et juridique à qui demande la protection internationale".

Et-directeur du Jesuit Refugee Service (JRS), Baudouin Van Overstraeten se montre également critique. "A force d'élever le niveau d'exigence pour accéder à un statut de séjour légal, l'Etat produit lui-même plus de séjour illégal", dénonce-t-il. Au-delà des mesures, c'est aussi l'idéologie sous-jacente qu'il déplore. "Les autorités fédérales rejettent sur les migrants toute la responsabilité de leur sort peu enviable, d'abord pour avoir pénétré illégalement sur le territoire, et ensuite pour avoir échoué dans leurs tentatives d'obtenir un titre de séjour légal. Dans la foulée, elles invoquent le dogme du risque d'appel d'air pour punir le séjour illégal."

## 4 Que peuvent faire les citoyens ?

La Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés offre un bel exemple de mobilisation citoyenne. Elle est née aux abords du Parc Maximilien, dans la foulée de la "crise" migratoire de 2015, et dans le but de pallier les insuffisances politiques. La mobilisation s'est progressivement structurée. Aujourd'hui devenue asbl, elle occupe 100 salariés et 500 bénévoles quotidiens ! Son travail se traduit par une aide concrète aux personnes dans le besoin, mais aussi par de la sensibilisation et du plaidoyer.

Outre la Plateforme, les associations et initiatives à soutenir ou auprès desquelles s'engager sont nombreuses : JRS, CIRÉ, House of Compassion, Communes hospitalières, Convivial... Au-delà, là où se trouve, chacun est sans doute invité à contribuer à l'émergence d'un nouveau récit. "Nous avons besoin que les narratifs changent, que l'image du sans-papiers change", plaide Sotieta Ngo. "La sensibilisation doit être massive, parce que l'extrême droite occupe énormément ce terrain, en présentant l'autre comme candidat au terrorisme. Il faut donc entreprendre un travail quotidien, pour inverser la tendance. Il s'agit d'informer un maximum de monde sur l'existence de ces personnes et les problèmes qu'elles rencontrent. Il faut redonner de la dignité humaine aux personnes sans papiers, dans leur diversité, en ouvrant les yeux sur leurs vécus."

» Vincent DELCORPS

"Le CIRÉ (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) est une asbl fondée en 1954 qui défend les droits des personnes exilées, avec ou sans titre de séjour."



Même avec un travail, les sans-papiers n'ont quasiment aucun droit.



"Peut-on encore vivre sans papiers?", Revue En Question, Printemps 2022, 10€ ([www.centreavec.be](http://www.centreavec.be) - 02 738 08 28).